

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250704-DEC2025-055-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-055

Objet : Avenant à la convention entre le syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain et la CCPA dans le cadre de la mutualisation des moyens généraux 2024/2026

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la décision n°2024-001 du 8 janvier 2024 par laquelle le président décide de signer une convention de mise à disposition de locaux et de mutualisation de moyens généraux avec le syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain pour la période 2024/2026 ;

CONSIDERANT l'aménagement de nouveaux locaux au 604 Le Luizard à Chazey-sur-Ain par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

CONSIDERANT les besoins d'occupation de bureaux et de salles de réunions des deux parties et la nécessité de modifier les lieux et les moyens généraux mis à disposition du syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain (articles 1 et 3 de la convention initiale) ;

- **DECIDE** de signer un avenant à la convention de mutualisation de moyens généraux avec le syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain pour la mise à disposition des nouveaux locaux, situés 604 le Luizard à Chazey-sur-Ain.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 juillet 2025
Publiée le 09 JUIL. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 4 juillet 2025.

Le Président
de la Communauté de communes

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

